

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 20 octobre, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la communauté de Communes – Rue de Rennes - CHATEAUGIRON – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20H15 à 22H05.

Membres présents prenant part au vote : Mme VAYNE-LEBLAY Nadine (Aailles sur Seiche) ; M. COUPEAU Jean-Pierre (Boistrudan) ; M. BAUDOIN Hervé (Bourgbarré) ; M. SAMSON Yvon (Brie) ; M. FOULON Emmanuel (Bruz) ; Mme LAVERGNE Michelle (Chartres de Bretagne) ; Mme DEPORT Marielle (Chateaugiron) ; M. GALLON Loïc (Domalain) ; M. PRODHOMME Daniel (Domloup) ; Mme CORNU Catherine (Janzé) ; M. LEMARIE Christophe (Le Pertre) ; M. FAUCHON Pierrick (Marcillé Robert) ; M. GUEROIS Laurent (Moutiers) ; Mme ANGER Marie-Paule (Nouvoitou) ; Mme COENT Annie (Noyal Chatillon sur Seiche) ; M. MARCHAND Pierre Marie (Orgères) ; M. LAMOUREUX Paul ; (Piré sur Seiche) ; M. DEMOLDER Michel (Pont Péan) ; M. LE VERGER Denis (Retiers) ; M. PANAGET Armel (Saint Armel) ; M. LOIZANCE René (Saint Aubin du Pavail) ; Monsieur ROUSSEL Bertrand (Vern sur Seiche) ; M. DAGUIN Clément (Visseiche).

Absents excusés : M. DESMONS Jean-Michel (Corps Nuds) ; M. GESLIN Joseph (Essé) ; M. JEGU Xavier (La Selle Guerschaise) ; M. HURAUULT Claude (Saint Didier)

Membres présents ne prenant pas part au vote :

Pouvoirs : Monsieur HURAUULT Claude (Saint Didier) donne pouvoir à M. DEMOLDER Michel (Pont Péan)

Invités présents : Mme CHEVRIER Elisabeth (CPA), Mme GARNIER Sandrine (SIBVS)

Monsieur DEMOLDER a ouvert la séance en rappelant l'ordre du jour suivant :

Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015

1. Adhésion des nouvelles communes
2. Dématérialisation du budget primitif
3. Parts sociales du Crédit Agricole
4. Ressources humaines
5. Attribution de tickets restaurants
6. Règlement intérieur
7. Marchés publics
8. Programme Breizh Bocage
9. Points divers et informations
10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis le 23/06/2015

Procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015

Le procès-verbal de la réunion du 23 juin 2015 a été soumis à l'approbation des membres du comité syndical, il n'a soulevé aucune remarque et a été validé à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.

1. Adhésion des nouvelles communes

M. DEMOLDER indique que la commune de Saint-Germain-du-Pinel a délibéré le 26/05/2015 pour adhérer au syndicat du bassin versant de la Seiche à partir du 1^{er} janvier 2016.

Comme le prévoient les statuts du Syndicat, les membres du comité syndical doivent délibérer sur cette adhésion puis chaque commune aura 3 mois pour délibérer en son sein.

Passé ce délai et sans retour des communes concernées, l'avis est réputé favorable. L'adhésion de cette nouvelle commune sera effective une fois que l'arrêté inter-préfectoral sera paru.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **ACCEPTENT la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Seiche de la commune de Saint Germain du Pinel,**
- **DECIDENT de notifier la présente délibération aux Maires de chaque commune membre du Syndicat. Les Conseils municipaux devant être obligatoirement consultés dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération,**
- **DECIDENT de modifier le périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du syndicat qui correspond à la liste des communes membres,**
- **DEMANDE à Messieurs les Préfets d'Ille et Vilaine et de Mayenne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la décision d'admission de ces communes.**
-

Monsieur DEMOLDER indique qu'il allait adresser prochainement aux communes membres un courrier pour qu'elles puissent à leur tour délibérer en leur sein.

2. Dématérialisation du budget primitif

Monsieur Demolder explique que les documents budgétaires (Budget Primitif, Compte Administratif et Décision Modificative) peuvent être également dématérialisés grâce à la signature d'un avenant à la Convention pour la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité. Cette convention avait été signée en juin 2014.

Monsieur DEMOLDER rappelle que :

- Vu la délibération n°2014-04-0024 relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Vu la délibération n°2014-11-030 relative à l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la dématérialisation des actes,
- Vu la mise en place de la dématérialisation des actes comptables (dépenses, recettes et paies) depuis septembre 2014,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT le Président à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires.**

3. Parts sociales du Crédit Agricole

Monsieur DEMOLDER rappelle que le Syndicat Intercommunal du Bassin Yaigne Chateaugiron et Domloup (ancien syndicat ayant ensuite fusionné avec le syndicat de la Seiche et de l'Isle pour devenir le syndicat intercommunal du Bassin aval de la Seiche) avait fait l'acquisition de parts sociales auprès du Crédit Agricole.

Il signale que le Syndicat a reçu un courrier expliquant que le Syndicat n'était plus inscrit au répertoire SIRENE de l'INSEE depuis le 18/12/2001 mais que nous détenions encore des parts sociales. Le Crédit Agricole demande au Syndicat de vendre ces parts puisque la collectivité n'existe plus.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **ACCEPTENT de vendre 576 parts sociales détenues au Crédit Agricole,**
- **AUTORISENT le Président à signer tout document relatif à cette vente.**

4. Ressources humaines

A. Poste secrétaire – comptable

Depuis le 1^{er} novembre 2013, la secrétaire - comptable du Syndicat de la Seiche était mise à disposition au Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon pour une durée de 3 heures hebdomadaire.

La secrétaire - comptable a décidé de mettre fin à cette mise à disposition au 31 octobre 2015.

Suite à cette décision, et d'un commun accord entre M. le Président du Syndicat de la Seiche et la secrétaire - comptable, il a été convenu que le nombre d'heures hebdomadaires de 20.5 heures initialement prévu à son contrat soit porté à 19 heures à compter du 1^{er} novembre 2015.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **ACCEPTENT la modification du temps de travail du poste de secrétaire – comptable qui passe à 19 heures hebdomadaire,**
- **AUTORISENT le Président à signer tout document relatif à cette modification.**

B. Poste animatrice agricole

Monsieur DEMOLDER rappelle qu'une seconde animatrice agricole a été embauchée depuis le 1^{er} octobre 2015 pour venir en soutien à l'animatrice actuelle, Camille GILLARD. Il s'agit de Melle Emeline HALAIS.

En effet, le Syndicat a fait le choix d'être porteur d'un PAEC pour l'animation de MAEC sur le territoire du bassin versant de la Seiche. L'animation des MAEC entraîne une charge de travail supplémentaire mais nécessaire pour la mise en œuvre des actions agricoles. Aussi, afin que le Syndicat atteigne les objectifs en termes de réalisation de diagnostics agricoles et de suivis qu'il s'est fixé, il a été décidé d'embaucher une seconde animatrice agricole pour une durée de 6 mois.

M. DEMOLDER précise que les dépenses sont inscrites au budget et la demande de subvention faite fin 2014 pour ce poste permet de couvrir à hauteur de 80% le financement de ce second poste.

Il a été posé la question du problème du phosphore par M. LAMOUREUX Paul (Piré sur Seiche), qui a souligné qu'avant en Ille et Vilaine les agriculteurs devaient faire attention au paramètre nitrate et qu'aujourd'hui on parle de plus en plus du paramètre phosphore.

M. DEMOLDER a indiqué que le SDAGE Loire Bretagne pose comme enjeu le phosphore en Bretagne et notamment en Ille et Vilaine.

Il explique que les premiers programmes d'action communs aux domaines environnementaux et agricoles ont porté sur la réduction de la pollution par les nitrates. Mais depuis quelque temps, se pose la question de l'impact du phosphore rejeté directement dans le réseau hydrographique ou épandu sur les sols via les déjections animales et les boues résiduelles urbaines et industrielles. Le phosphore peut provoquer des dommages à l'environnement, particulièrement au milieu aquatique, par l'eutrophisation, avec comme conséquence des surcoûts importants pour la production d'eau potable à ne pas négliger.

Une étude a été conduite sur le bassin versant de la Vilaine Amont mais les résultats n'ont pas encore été communiqués. Il sera intéressant d'en avoir un retour.

M. DEMOLDER a ajouté que la réflexion sur la réalisation d'une étude sur le phosphore est en cours sur le bassin versant de la Vilaine en lien avec le CRESEB (Centre de Ressources et d'Expertise pour l'Eau en Bretagne). Cette étude sera portée par le SAGE Vilaine.

C. Poste technicien bocage

Vu la délibération N° 2014.11.032 prise en date du 6 novembre pour CREER un poste de technicien « bocage » sur un poste de catégorie B du cadre d'emploi de technicien, à temps complet (35/35ème d'heures/semaine).

Considérant que le contrat du poste de technicien bocage pouvait être renouvelé de manière tacite pour une durée d'un an.

M. Michel DEMOLDER a informé l'assemblée délibérante du renouvellement du contrat du poste de technicien bocage actuellement occupé par M. RANNOU pour une durée d'un an.

Aucune remarque n'a été faite à ce sujet.

5. Attribution de tickets restaurants

Monsieur DEMOLDER a exposé les conditions possibles d'attribution et du montant des tickets restaurants :

- La participation financière de l'employeur est comprise entre 50 et 60 % de la valeur totale du Chèque Restaurant.
- La contribution financière de l'agent est ainsi comprise entre 40 et 50 % de la valeur totale du Chèque Restaurant. Elle est prélevée sur la feuille de traitement de l'agent.
- Chaque agent à temps plein peut prétendre à l'attribution d'au moins 18 titres par mois. Le nombre de titres est modulé en fonction du temps de travail et peut être affecté par les absences (maladie, missions, formations). En revanche, les jours de congés ne font pas l'objet du précompte des titres.
- La fixation et l'augmentation du montant de la valeur faciale sont des décisions qui relèvent de l'employeur.

Aucune remarque n'a été faite.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **DECIDENT d'accorder aux agents des tickets restaurants à compter du 1^{er} janvier 2016,**
- **DECIDENT de fixer la participation du Syndicat de la Seiche à 50 % du montant du ticket,**
- **DISENT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2016 du Syndicat de la Seiche.**

6. Règlement intérieur

Le Syndicat a souhaité mettre en place un règlement intérieur, destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les services du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche.

Ce document :

- Fixe les règles de fonctionnement interne à la collectivité,
- Rappelle les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles,
- Précise les principes généraux d'utilisation de l'espace et du matériel,
- Précise certaines règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous et d'assurer le bon fonctionnement des services, ce règlement s'impose à tous les personnels employés par la collectivité, quel que soit leur statut. Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux de travail de la collectivité.

Dès l'entrée en vigueur du présent règlement, chaque agent de la collectivité se verra remettre un exemplaire. Il sera affiché à une place convenable et accessible à tous dans les lieux où le travail est effectué et chaque nouvel agent recruté en sera destinataire et devra en prendre connaissance.

Sandrine GARNIER a rappelé les principaux points du règlement et les modalités pour la mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET).



Elle a précisé que le projet de règlement, joint à la note de synthèse, devra faire l'objet d'une délibération après avoir reçu l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG35 qui est fixée au 14 décembre 2015. La saisine du Comité Technique Paritaire départemental pour la mise en place d'un CET et du règlement est obligatoire. La saisine devra être faite avant le 18 novembre 2015.

Aucune remarque et objection n'a été faite sur le projet de règlement et de CET qui avait été joint à la note et qui a été présenté au cours de la séance.

Aucune objection n'a été formulée sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps.

7. Marchés publics

Une information sur les deux prochains marchés a été faite aux membres du comité syndical :

-  Marché de plantation ripisylve - CTMA 2015
-  Marché de suivi de la qualité des eaux -2016

Sandrine GARNIER a précisé, suite à une demande de M. FAUCHON, que le protocole de suivi de l'année 2016 était conforme aux exigences de la DREAL et de l'Agence de l'Eau et que le suivi tel qu'il est fait actuellement sur l'ensemble des masses d'eau du bassin versant devrait être très peu modifié. La consultation devra être faite en novembre 2015.

8. Programme Breizh Bocage

Il a été demandé à l'assemblée délibérante de valider la stratégie territoriale 2015-2020 du programme Breizh Bocage 2, les travaux inscrits dans le cadre du programme Breizh Bocage 2 pour 2015, ainsi que sur les modalités de financements de ce programme pour 2015.

Sandrine GARNIER a rappelé le contenu de la stratégie territoriale qui avait déjà été présentée aux cours de séances antérieures. La stratégie territoriale Breizh Bocage 2 est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.syndicatdelaseiche.fr/divers/actualites/article/comite-syndical>.

Le contenu du programme et le plan de financement de l'année 2015 ont également été présenté au cours de la séance.

- *CONSIDERANT que depuis 2012, le Syndicat de bassin versant de la Seiche porte le programme Breizh Bocage sur ses communes adhérentes non couvertes par ce dispositif,*
- *CONSIDERANT que pour le deuxième programme Breizh Bocage (2015-2020), le Syndicat de bassin versant de la Seiche a souhaité continuer à assurer la maîtrise d'ouvrage et souhaite poursuivre la dynamique lancée depuis 2012 dans un souci de cohérence et de transversalité avec les autres missions de reconquête de la qualité de l'eau qu'il assure.*
- *CONSIDERANT que le Syndicat de la Seiche porte le programme Breizh Bocage sur l'ensemble du bassin versant de la Seiche sauf sur les territoires des Communautés de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées » et « Moyenne Vilaine et Semnon » qui ont gardé leur propre maîtrise d'ouvrage.*
- *VU la stratégie territoriale présentée en avril 2015 aux partenaires financiers et techniques et validée le 21 juillet 2015 par l'autorité de gestion,*

M. DEMOLDER, président du Syndicat de la Seiche propose d'accepter la stratégie territoriale Breizh Bocage 2015-2020 dont le contenu a été présenté au cours de la séance

M. DEMOLDER, président du Syndicat de la Seiche propose d'accepter le plan de financement suivant pour 2015 d'une part pour l'animation et d'autre part pour les travaux :

ANIMATION 2015:

Plan de financement - Animation 2015		
Financements publics sollicités	Montants en €	Taux
AELB	27 651.13 €	80%
Conseil Régional de Bretagne		
Conseil Départemental 35		
FEADER		
Autofinancement	Montants en €	Taux
Syndicat de la Seiche	6 912.78 €	20%
Sous total financements publics	34 563.91 €	100%

TRAVAUX 2015:

Plan de financement - Travaux* 2015		
Financements publics sollicités	Montants en €	Taux
AELB	75 448.80 €	80%
Conseil Régional de Bretagne		
Conseil Départemental 35		
FEADER		
Autofinancement	Montants en €	Taux
Syndicat de la Seiche	18 862.20 €	20%
Sous total financements publics	94 311 €	100%

***Détail de la nature des dépenses de travaux**

Nature des dépenses	Montant en HT
Fournitures de plants	7 391 €
Fournitures de protections	4 303 €
Travaux de création de talus et billons	12 780€
Travaux de plantations	18 581 €
Entretien des haies	10 864 €
Fourniture et mise en place de copeaux	40 392 €

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT** la stratégie territoriale Breizh Bocage 2015-2020,
- **APPROUVENT** le projet de l'année 2015 présenté ci-dessus,
- **ACCEPTENT** le plan de financement 2015 présenté ci-dessus,
- **AUTORISENT** le Président à solliciter les subventions nécessaires pour ce projet,
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Points divers et informations

Le CTBV 2015 et son évaluation en 2016

Il a été précisé que le prochain COPIL pour le bilan de l'année 2015 du CTBV de la Seiche aura lieu le lundi 23 novembre 2015.

Un point a été fait sur l'évaluation du contrat territorial à venir. M. DEMOLDER a précisé qu'une personne pourrait être embauchée en CDD de 6 mois en renfort à l'animatrice-coordinatrice pour réaliser les enquêtes qui seront à conduire dans le cadre de l'évaluation du contrat territorial. Le 1er COPIL pour l'évaluation du CTBV de la Seiche aura lieu fin janvier 2016.

L'adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces communaux

Sandrine GARNIER a relancé les communes pour adhérer à la nouvelle Charte Régionale. Elle a précisé que seule Chateaugiron avait adhéré à la charte depuis le début de l'année 2015.

Le volet communication

- Sandrine GARNIER a précisé que la lettre de la Seiche N°4 serait normalement envoyée aux communes pour diffusion dans les foyers avant la fin novembre 2015.
- Sandrine GARNIER a rappelé qu'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour les panneaux pour « la gestion différenciée » a été fait par courrier auprès des communes mi-septembre 2015. Un retour était attendu pour le 24 octobre.*

Une petite dizaine de communes a fait part de leur intérêt pour l'acquisition de panneaux pédagogiques expliquant la mise en œuvre de techniques alternatives à l'usage des pesticides.

Mme COENT (Noyal Chatillon sur Seiche) a précisé que les panneaux sur la vallée de la Seiche et ceux sur la gestion différenciée installés sur la base de loisirs sont très appréciés des promeneurs. Ceux sur la gestion différenciée ont permis aux usagers de mieux comprendre la gestion qui est faite de cet espace par les agents communaux.

Par ailleurs, elle a signalé qu'un panneau sur la gestion différenciée a fait l'objet de dégradations.

Sandrine GARNIER a ajouté que cela a été le cas sur la commune de Bourgarré.

Vidéo sur les travaux CTMA

Simon Fougerat, ancien animateur agricole (remplaçant de Camille GILLARD lors de son congé maternité), a créé récemment son entreprise : Dragonfly Technologies (www.dragonfly-technologies.fr).

Il nous a proposé de filmer les travaux de restauration du ruisseau de la Maisonnais (Bourgarré et Saint Erbon) et du ruisseau du Belardon (Bourgabré) avec un drone.

Le petit film a été présenté au cours de la séance et a permis aux élus de porter un nouveau regard sur les travaux de restauration morphologique d'un cours d'eau ; on peut distinguer l'ancien lit du cours d'eau restauré et son nouveau lit qui méandre.

Le film sera mis en ligne prochainement sur le site internet du Syndicat.

Le piégeage des ragondins

Un premier bilan a été fourni au Syndicat par la FDGEDON concernant le piégeage des ragondins sur le territoire du bassin versant de la Seiche. (cf. document ci-joint)

Les résultats montrent une mobilisation croissante et un nombre de piégeages plus important sur l'ensemble des communes. La convention signée entre les communes, la FDGEDON et le Syndicat depuis le démarrage semble mieux fonctionner à ce jour.

Comme convenu dans le cadre de la convention, « *le Syndicat de la Seiche effectuera le versement à la FDGDON en octobre puis la FDGDON indemniser les piégeurs courant novembre.* »

M. FAUCHON (Marcillé Robert) a indiqué que sur l'étang de Marcillé Robert le piégeage n'était pas autorisé.

Comme l'étang est un espace naturel sensible géré par le conseil départemental 35, M. DEMOLDER a indiqué que le syndicat allait faire le point auprès des services concernés.

10. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 23/06/2015

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 23/06/ 2015, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
26/07/2015	Arrachage manuel de la renouée asiatique	DERVENN	807.30 €
24/07/2015	Restauration du lit mineur	SARL NATURE ET PAYSAGE	2694.00 €
31/07/2015	Gestion des embâcles totaux	DERVENN	3996.00 €
31/07/2015	Arrachage manuel de la renouée asiatique	DERVENN	807.30 €
15/09/2015	Travaux d'enrochement sur Carcé – Bruz	HLB Environnement	6932.02 €
15/09/2015	Travaux d'enrochement sur Carcé – Bruz – Complément	HLB Environnement	324.00 €
01/10/2015	Pêche électrique Belardon – Bourgbarré	EMAED	1 579.99 €
01/10/2015	Restauration du lit mineur	SARL NATURE ET PAYSAGE	14 931.60 €
01/10/2015	Enlèvement du clapet Amanlis	LE DU Industrie	25 476.60 €
01/10/2015	Restauration du lit mineur	SARL NATURE ET PAYSAGE	2 598.00 €
15/09/2015	Entretien plantation Bocage – Cuillé	Collectif Bois Bocage 35	822.24 €
15/09/2015	Travaux Bocage - Cuillé	Collectif Bois Bocage 35	1 940.40 €
02/07/2015	Suivi Diagnostics agricole N1	ADAGE 35	400.00 €
02/07/2015	Diagnostic agricole 2015	ADAGE 35	435.88 €
02/07/2015	Prélèvement eau mai fixe	SODAE	970.20 €
02/07/2015	Prélèvement eau mai pluie	SODAE	2 356.80 €
28/08/2015	Diagnostic agricole 2014	AGROBIO CONSEIL	1200.00 €
28/08/2015	Diagnostic agricole 2015	CHAMBRE AGRICULTURE	1 500.00 €
28/08/2015	Reliquat d'azote	ISAE	5 852.39 €
28/08/2015	Prélèvement s eau juin – fixe	SODAE	861.00 €
28/08/2015	Prélèvement s eau juin – pluie	SODAE	2 356.80 €
15/09/2015	Diagnostic agricole 2014	ADAGE 35	2 400.00 €
15/09/2015	Prélèvement eau juillet – fixe	SODAE	970.20 €
15/09/2015	Prélèvement eau juillet – fixe	SODAE	2 350.80 €
15/09/2015	Restructuration et formation SIG	SCOP AVANT PREMIERES	3 727.20 €
01/10/2015	Formation SIG	SCOP AVANT PREMIERES	1 209.00 €
20/07/2015	Réalisation de panneaux d'information sur la vallée de la Seiche	SARL INTERSIGNAL	9 360.00 €
05/10/2015	Conception de panneaux d'information sur la vallée de la Seiche	SARL IMAGIC	7 550.00 €
15/09/2015	Frais de dossier renouvellement ligne de trésorerie	CREDIT AGRICOLE	400.00 €
15/09/2015	Acompte cotisation CNAS 2015	CNAS	329.82 €
01/10/2015	Contribution bouquet numérique pour dématérialisation	MEGALIS BRETAGNE	600.00 €
01/10/2015	Subvention GEDA 35	GEDA 35	1 657.97 €
28/08/2015	Intérêt ligne de trésorerie 2 ^{ème} trimestre 2015	CREDIT AGRICOLE	292.77 €

En fin de séance M. PRODHOMME (Domloup) a fait part des problèmes d'inondation accrus sur le Blosne sur la RD 463 suite aux travaux de la LGV.

M. DEMOLDER a indiqué que les mesures compensatoires de la LGV étaient échelonnées sur plusieurs années et qu'il était important de faire remonter aux services de la Police de l'Eau les problèmes identifiés suite aux travaux de la LGV

Sandrine GARNIER a communiqué également les coordonnées de la Police de l'Eau pour que la commune puisse prendre contact avec les services de l'Etat (DDTM35).